

# Conseil Municipal du mardi 6 septembre 2011

## Compte - rendu

### Finances

Membres absents excusés : - ROUX angélique : procuration à POTTIER Christèle  
- LEBON Yves

#### **Budget communal : décision modificative n° 2**

Suite à la commission « Finances » du 29 août 2011, il vous est proposé d'adopter la décision modificative de crédits suivante pour :

- l'acquisition d'une perceuse à colonnes pour les services techniques. S'agissant d'un matériel d'occasion acquis près d'un particulier, une délibération spécifique est nécessaire accord
- l'attribution à l'Amicale Laïque, qui porte l'organisation de la manifestation « La Courbe en Scènes » les 17 et 18 septembre prochains, d'une subvention de 5 000 €. Pour information, sont déduits de cette somme les 985 € versés au Théâtre de l'Elixir en 2010, soit un solde 4 105 €.

#### **- Section d'investissement :**

- dépenses :
  - art. 2188 - programme 47 : acquisition de matériel..... 600 €
  - art. 2313 – programme 163 : médiathèque..... 17 801 €
- recettes : accord
  - art. 022 : excédent d'investissement reporté..... 18 401 €

Lors du vote du budget primitif 2011, le montant de l'excédent d'investissement reporté était erroné. Il aurait dû être de 149 393.51 € au lieu de 130 992.51 € soit 18 401 € de recettes supplémentaires. Cette différence provient des dernières recettes d'investissement, arrivées vers le 20 janvier, alors qu'une première mouture du BP 2011 avait été faite sur un résultat (provisoire) du compte administratif de 130 992.51 €

#### **- Section de fonctionnement :**

- dépenses :
  - art. 6232 : fêtes et cérémonies : ..... (-) 4 015 € accord
  - art. 65748 : subvention à l'Amicale Laïque..... 4 105 €

Enfin, suite à deux erreurs d'imputation dans le BP 2011, la Trésorerie nous demande d'adopter les modifications suivantes (sans incidence sur les dépenses et les recettes) :

- art. 777 : (-) 2 600 € accord
- art. 7711 : (+) 2 600 €
- art. 778 : (-) 3 000 €
- art. 7781 : (+) 3 000 €

#### **Bilan de travaux :**

- pour le logement du 1 place de la Courbe, les frais engagés s'élèvent à 1 466 € et les installations communes au logement et à la place (raccordement électrique de la passerelle...) à 2 598 € soit un total de 4 064 € (hors frais de personnel) pour un budget de 10 000 €
- pour les toilettes le coût provisoire est de 19 696 € (hors frais de personnel) pour un budget prévisionnel de 22 500 €

### **Personnel communal**

#### **Régime indemnitaire**

Suite aux modifications apportées à la carrière des adjoints administratifs, il vous est proposé d'adapter le régime indemnitaire des adjoints administratifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 : accord

- régime indemnitaire :
  - adjoint administratif 1<sup>o</sup> classe : IEMP coefficient 1.50
  - adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe : IEMP coefficient 0.75

#### **Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Suite à l'accord de principe donné lors de la réunion du 5 juillet, il vous est proposé de créer, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011, un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour assurer les fonctions d'ATSEM dans la nouvelle classe maternelle et l'encadrement au restaurant scolaire sur les bases suivantes :

- Horaires école : de 8h30mn à 11h45mn et de 16h45mn à 17h45mn
- Horaires restaurant : de 11h45mn à 12h35mn (surveillance des primaires sur la cour) et de 12h35mn à 13h45mn (trajet aller/retour au restaurant et surveillance du repas)
- 60 heures pendant les vacances scolaires (74 heures pour les autres ATSEM actuellement)  
Soit un total de 941h25mn par année scolaire et une mensualisation à 20.50/35<sup>ème</sup>

L'arrêté de nomination sera un emploi d'adjoint technique en renfort sur l'année scolaire.

### **Classement de la voirie**

Un accord de principe a été donné par la commission « Finances » pour demander à un géomètre de reprendre le classement global de la voirie de Bourg-des-Comptes et l'intégrer ensuite dans le logiciel cadastre.

Deux cabinets de géomètre ont été consultés : le cabinet BOURGES (qui n'a pas répondu) et EGUIMOS qui a estimé la mission à 5 825 € hors taxes, devis qui prévoit notamment trois réunions de travail à 250 € et 10 jours de technicien à 480 €. A la demande de la commission « Finances », 1 ou 2 autres cabinets vont être consultés pour comparer les coûts.

A noter que certaines dotations de péréquation sont basées sur la longueur de la voirie communale, notamment la taxe additionnelle aux droits de mutation (calculée sur la base de 473.40 € du kilomètre).

### **Rétrocession de lotissements**

Trois lotissements sont maintenant terminés. Les aménageurs demandent une intégration dans le domaine communal. Il s'agit des lotissements :

- du Pré Landel aménagé par le Cabinet NEXITY pour 4 904 m<sup>2</sup>
- de la Courbe aménagé par ACANTHE pour 21 062 m<sup>2</sup>
- Des Jardins de la Courbe aménagé par GAMBETTA pour 1 077 m<sup>2</sup>. Cette dernière rétrocession va être conditionnée à une modification du règlement par le lotisseur pour pouvoir démolir le local poubelle.

Ces rétrocessions seront officialisées par actes notariés pris en charge par les aménageurs.

Resteront à intégrer trois lotissements :

- le Capitole
- la Longrais
- le Clos de la Garenne

- **servitudes d'assainissement** : le 4 décembre 2007, Une délibération a été adoptée pour diverses servitudes de canalisations d'assainissement. Me SALMON demande une délibération complémentaire pour :

- rectifier le numéro de la parcelle de Monsieur Aristide MARCHAND qui est YD 69 et non YC 69
- intégrer la vente par les conjoints TIREL à Clermont d'une partie des parcelles YA 68 ET 69 qui sont devenues YA 117 et 126 pour les conjoints TIREL et YA 125 Pour ORAIN Emeric qui interviendra aussi à l'acte de servitudes.

### **Cession gratuite de parcelles aux grées de la Mussais**

Lors de la réunion du 27 avril 2011, le Conseil Municipal a donné un accord de principe à la proposition suivante :

- cession gratuite par la SCI MESBRIAND et François JACOB des parcelles D 1341 de 115 m<sup>2</sup> et D 1342 de 54 m<sup>2</sup>
- prise en charge des frais par la commune

Ces deux parcelles sont actuellement les banquettes de la voie communale.

Le problème est qu'actuellement la parcelle D 1341 est la propriété de la SCI MESBRIAND (Société de Monsieur François JACOB) suite à une erreur de mutation foncière et est située entre la propriété des époux DUFEU (fille MARION) et la voie communale ; un droit de passage tacite existe donc.

Pour la parcelle D 1342 située de l'autre côté de la voie communale, le problème est le même sauf qu'elle appartient directement à Monsieur François JACOB.

Monsieur JACOB, compte tenu de ses rapports avec les époux DUFEU et Maître SALMON, refuse de céder gratuitement ces parcelles

**Mise à disposition des locaux de l'ancien restaurant scolaire** : une convention, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010, a été signée avec l'association « L'Art de la Courbe » pour la mise à disposition des locaux de l'ancien restaurant scolaire.

Il a toujours été convenu qu'il s'agissait, comme pour les autres associations (foyer du foot...), d'une

accord

Accord

Accord – voir au préalable les réglages sur les éclairages publics

accord

Vu – aucune action possible de la Commune

mise à disposition à titre gratuit mais cette décision n'a jamais été officialisée. Par contre, il est accord  
expressément prévu dans la convention que les divers abonnements (électricité, eau, assainissement)  
restent au nom de la commune mais sont entièrement à la charge de l'association. Il convient de  
prendre une délibération pour valider les conditions de cette mise à disposition et permettre  
l'encaissement de ces divers frais.

Concernant la citerne de gaz et suite à un contact avec la société GAZARMOR, il va être demandé à  
l'association « L'Art de la Courbe » de prendre directement en charge le paiement des factures.

**Modification du règlement de la salle des fêtes des Noës** : actuellement le règlement pour la location  
de la salle des fêtes ne permet pas de rembourser les arrhes si cette réservation est annulée pour une  
raison de force majeure. La commission « Finances » propose une possibilité de remboursement dans  
les cas suivants :

- mariage annulé un an avant la date prévue ; accord
- départ en retraite, anniversaire, mariage : décès de la personne concernée ou d'un proche (frère,  
sœur, beau-frère, belle-sœur, parents ou enfant).

Pour tous les autres cas, une décision expresse du conseil municipal sera nécessaire.

- **maintenance des chaudières** : pour l'entretien de l'ensemble des chaudières des bâtiments  
communaux, 5 sociétés ont été consultées :

- Hervé thermique
  - Combustibles de l'Ouest
  - Véolia
  - Chaleur Maintenance
  - Caelo
- Accord

Seuls Véolia et Combustibles de l'Ouest ont répondu. La proposition de la Société VEOLIA est plus  
intéressante pour un montant global de 1 472.06 € hors taxes pour 8 chaudières et le circuit de  
ventilation du groupe scolaire. Pour la même prestation Combustibles de L'Ouest est à 1 841.95 €

- **Médiathèque** : Madame SOUBEYRAND, architecte, nous transmet le dossier "pro" cette semaine  
pour permettre aux élus d'en prendre connaissance. Il lui a été proposé une réunion début octobre  
pour présenter son dossier et entendre les remarques des élus. transmission  
aux élus sous  
format PDF

- **extincteurs** : Une seule société a répondu à la demande de devis pour la vérification annuelle des  
extincteurs. La Société R2S propose cette prestation pour un montant de 666.72 € hors taxes accord

### **Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- attribution à; la SCREG OUEST du marché de la rue de la Gare pour un montant de 212 164 € hors  
taxes

- acceptation du dédommagement de 200 € de l'assurance pour un arbre détérioré rue de Pléchatel

- non exercice du droit de préemption de la commune pour :

- la vente de la maison d'habitation, cadastrée YC 69 de 520 m<sup>2</sup> à la Touche pour un  
montant de 110 000 € vu

- la vente de la maison d'habitation, cadastrée A 972 de 497 m<sup>2</sup> au 7 allée des Buissons  
pour un montant de 120 000 €

- la vente de maison d'habitation sur les parcelles cadastrées A 1020 et 1801 de 531 m<sup>2</sup>  
au 1 rue des Bruyères pour un montant de 151 830 €

### **Informations diverses en fin de réunion :**

- **DANO Pierre** : - lecture du courrier du Sous Préfet de Redon informant la mairie de sa décision de recourir à la force  
publique pour procéder à l'expulsion d'es locataires du CADA dans un des deux logements des  
Saints Thomas

- la rue du Camping va être fermée à la circulation de tous véhicules avant la place afin qu'aucun  
véhicule en "transit" ne circule plus sur cette place. Seuls les riverains pourront y accéder par la rue  
de la Courbe

- Place de la Courbe : L'ACSOR a demandé à la Commune le versement du fonds de concours de 60  
000 €, un décompte des travaux a été demandé à l'ACSOR pour la place.

- réunion du CCAS le lundi 26 septembre

**Christian  
LEPRETRE et  
Stéphane  
ROBERT**

- Voir compte rendu de la commission voirie du 12 juillet
- demander à Monsieur FOURDRILIS de nettoyer le chemin communal qui passe le long de sa propriété
- réunion de la commission voirie le mercredi 21 septembre à 19 heures à la mairie
- les travaux de Point A Temps vont commencer semaine 37
- travaux de la rue de la Courbe :
  - travaux terminés à ce jour
  - un peu de retard dans les délais suite aux intempéries de juillet. La SCREG a pris à sa charge le revêtement provisoire mis en place avant les congés
  - le budget prévisionnel est respecté
  - proposition d'un article dans le prochain bulletin municipal en lien avec les travaux de la place de la Courbe qui améliore l'esthétique de ce secteur et la sécurité des piétons

**Yannick  
LEGOURD**

Réception d'un commercial du prestataire informatique MAGNUS le jeudi 22 septembre à 19 heures en mairie pour voir quelles évolutions pourraient être apportées à l'informatique de la mairie notamment pour la comptabilité analytique.

**Léon BONBOIS**

- forum des associations le samedi 10 septembre
- rallye pédestre le dimanche 11 septembre au profit du Téléthon
- la courbe en scène les samedi 17 et dimanche 18 septembre – l'organisation manque de bénévoles
- courrier à Jazz Attitude pour les informer de l'attribution d'une salle pour vestiaire
- le 26 septembre : commission sports et culture

**Michel  
BACHELOT**

- Suite à la dernière réunion de la commission bâtiments, Il a été demandé à la Société ARMORGREEN de monter un dossier pour un projet de construction d'un hangar avec panneaux photovoltaïques qui serait utilisé par le club de tennis. Cette demande a été faite courant de l'été pour permettre à cette Société de bloquer près d'EDF le tarif de revente de l'électricité. Malheureusement le permis de construire doit être accordé pour bloquer un tarif. Après débat, il est décidé (Laurent DEHOUCK, président du club de tennis, s'abstient sur cette question) :
  - de demander à la société MATHIS qui a étudié un projet de hangar d'établir le dossier de permis de construire (entre 2 000 et 3 000 €) pour permettre de bloquer le tarif de revente avant le 31 décembre. Une étude plus approfondie sera réalisée par la suite courant 2012 pour définir un budget plus précis.
  - de financer cette mission sur le budget "énergie photovoltaïque"
- Cale de mise à l'eau : le projet d'une cale de mise à l'eau provisoire pour la manifestation des 17 et 18 septembre est reporté provisoirement pour des problèmes administratifs. L'ICIRMON et le Département ont été contactés pour que ce projet voit le jour assez rapidement.
- l'ICIRMION, Propriétaire de l'île, refuse systématiquement tous travaux sur cette île
- résidence Seniors : le projet présenté par Espacil est rejeté. Deux autres projets sont en cours d'étude  
A la demande d'Yvonne COTTAIS, une réunion de bilan des démarches entreprises pour cette résidence seniors va être programmée prochainement.

**Annick  
HOUGUET**

- enfance- jeunesse :
  - une réunion de la commission enfance a eu lieu dernièrement à Saint Senoux pour la mise en place avec la C.A.F. d'un nouveau "contrat enfance"
  - le Conseil Municipal va devoir décider rapidement si Léo Lagrange doit continuer avec des contrats aidés pour l'animation jeunesse (ce qui provoque des changements d'animateur très souvent) ou si la Commune prend en charge un CDI
  - dans le cadre du contrat enfance, la CAF propose d'organiser des formations BAFA

Rentrée scolaire:

- pas de deuxième ouverture de classe comme envisagé la semaine dernière
- le courrier de la FCPE remis aux parents le lundi 5 septembre, jour de la rentrée, est lu pour la partie qui concerne la municipalité et notamment des locaux du groupe scolaire et du restaurant qui n'auraient pas, au stade projet, été dimensionnés suffisamment par rapport aux lotissements autorisés par la municipalité. Un débat s'engage et les principales observations sont les suivantes :

- Annick HOUGUET :
  - fait part de sa déception par rapport à ce courrier notamment pour le restaurant scolaire :
    - les représentants FCPE présents à la réunion organisée en mai dernier n'ont fait aucune observation lors de la réunion ni dans leur compte rendu
    - suite à l'audit réalisé par la Ligue de l'Enseignement, le personnel communal du restaurant scolaire a commencé sa formation la semaine d'avant la rentrée (trois jours) et est très motivé ainsi d'ailleurs que celui de Léo Lagrange qui participait à cette formation. Les deux autres jours de formation sont programmés pendant les vacances de la Toussaint.
  - demande si les représentants du conseil Municipal doivent continuer à assister aux réunions du conseil d'Ecole
  - rappelle qu'il a bien été précisé par courrier à la directrice que la restauration scolaire ne serait plus à l'ordre du jour des conseils d'école, directrice qui a donné un accord verbal à ce courrier
  - rappelle tous les travaux réalisés pendant les vacances pour proposer aux enfants et aux enseignants une rentrée dans les meilleures conditions
  
- Pierre DANO :
  - fait part de sa colère et de son ras le bol par rapport à quelques parents d'élèves qui sont toujours négatifs.
  - rappellent que des parents d'élèves de la même fédération FCPE s'étaient engagés à s'excuser près de l'agent communal du restaurant scolaire pris à partie dans un courrier distribué à tous les parents fin 2008.
  - réflexions émanant de plusieurs élus :
    - le manque de respect des règles de conduite et de sécurité (stationnement, vitesse...) par certains parents alors que la municipalité a fait le maximum pour sécuriser le secteur
    - les efforts importants réalisés par la Commune pour l'enseignement notamment le groupe scolaire ouvert en 2009 et le restaurant en 2010.

Informations de Jean Paul Touffet non indiquées lors de la réunion :

- groupe scolaire : montant de 3 151 000 € toutes taxes dont 890 000 € d'autofinancement
  - restaurant scolaire : 628 300 € toutes taxes dont 215 000 € d'autofinancement
- Le montant de l'annuité de ces deux emprunts peut être évalué à 130 000 €  
 A titre de comparaison, la totalité des contributions directes locales de 2011 est de 831 000 €

**Annaïg  
PLANTEC**

- est-il prévu d'ouvrir le passage voiture de l'Allée de la Perrière pour un accès aux Saints Thomas ?  
 Réponse de Christian LEPRETRE : aucune prévision dans ce sens à ce jour